

Accompagner les communes rurales dans leurs projets de développement

- Mieux connaître
l'offre de la Banque
des Territoires
- Exemples de
réalisations

Territoires Conseils

Un service
Banque des Territoires



**NOUS RÉPONDONS
GRATUITEMENT
AUX QUESTIONS
JURIDIQUES ET
FINANCIÈRES QUE
VOUS VOUS POSEZ**

0970 808 809

Service gratuit
+ prix appel

La Banque des Territoires s'engage à vos côtés et soutient tous vos projets de développement durable grâce au service « Territoires Conseils ».

Vous êtes élu dans une commune de moins de 20 000 habitants, dans une intercommunalité ou une commune nouvelle, obtenez gratuitement des renseignements juridiques et financiers, mais aussi des participations à des web conférences, journées d'information, guides pédagogiques...

Nos experts vous répondent immédiatement par téléphone au 0 970 808 809 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.



BANQUE des
TERRITOIRES





En quelques mots de
Michel Fournier et Olivier Sichel

04

07

La Banque des Territoires
soutient l'ingénierie territoriale

12

La Banque des Territoires finance en
prêt les projets des communes rurales

La Banque des Territoires investit
dans des projets de territoires

17



La Banque des Territoires
informe les communes rurales

21

22



VOS INTERLOCUTEURS EN RÉGION

SOMMAIRE

Éditeur : Caisse des dépôts • Conception : Banque des Territoires • Mise en page : unikstudio.fr
Photographies : Wikipedia Commons • À noter : certaines photographies contenues dans ce guide ont
été réalisées avant l'épidémie de COVID-19 et ne respectent donc pas l'application des gestes barrières.



Michel FOURNIER

Président de l'Association des Maires Ruraux de France
Maire de Les Voivres (Vosges)

« **O**n le dit souvent, pour agir, il faut du temps, de la méthode et des moyens. Pour ces derniers, pour les élus ruraux que nous sommes, il faut faire simple et aller à l'essentiel car tout le monde sait que notre environnement administratif, aussi compétent soit-il, n'est pas toujours suffisant. Il nous faut faire des alliances avec d'autres. D'où l'idée de ce livret concret, précis et invitant chacune et chacun à le lire puis à prendre contact avec son interlocuteur local de la Banque des Territoires. Souvent les maires disent « ce n'est pas pour nous ! ». Et bien si !

Tout ce qui suit doit pouvoir vous aider à cheminer, passer une étape supplémentaire et vous autoriser à franchir le pas, constituer et mûrir votre projet et le réaliser grâce au soutien de la Banque des Territoires. Elle a déjà dans son actif, nombre d'actions de communes rurales qui vous prouvent que c'est possible ! Le tout est détaillé dans ce livret qui précise les modalités et les champs d'interventions (financement de l'ingénierie, prêt...).

Bravo aux équipes municipales que vous animez et bravo à celles de la Banque des Territoires. Ce guide doit désormais vous permettre d'accroître les rencontres entre vous et agir ensemble pour le développement du monde rural et ses villages d'avenir que sont chacune de vos communes. » ●

L'association des **maires ruraux** de France

- Créée en 1971, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fédère près de 10 000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.
- Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques. Forte de son militantisme et de sa représentativité, l'AMRF est aujourd'hui l'interlocutrice incontournable des communes rurales auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.
- À l'origine de l'Agenda rural, l'association milite pour un aménagement équilibré entre campagnes et métropoles ; elle agit sous forme de plaidoyer porté avec d'autres partenaires associatifs au sein du Parlement rural.

En savoir plus : www.amrf.fr ●



LE SAVEZ-VOUS ?

L'Association des maires ruraux de France (AMRF) et la Banque des Territoires sont partenaires depuis 2012. Dans le cadre d'une convention, elles s'engagent chaque année à échanger des informations et de l'expertise, à conduire des travaux en commun, à participer à leurs événements respectifs.



EN QUELQUES MOTS



Olivier SICHEL

Directeur général délégué de la Caisse des Dépôts
Directeur de la Banque des Territoires

« **A** lors que s'engage la relance, la Banque des Territoires est plus que jamais mobilisée pour accompagner les acteurs du développement territorial. Que ce soit en ingénierie, en prêt ou en fonds propres, nos offres ont été développées et améliorées pour soutenir les territoires les plus touchés par la crise, mais également pour répondre aux enjeux de transitions. Nous avons aussi renforcé les moyens consacrés aux programmes nationaux, notamment Petites villes de demain et Avenir Montagnes. Pour permettre aux élus des communes rurales de bien appréhender notre action dans les territoires, nous avons conçu, en collaboration avec l'Association des Maires Ruraux de France, ce livret qui illustre notre offre par des exemples de réalisations récentes. Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à solliciter nos directions régionales : elles sauront vous apporter des conseils utiles à la réalisation de vos projets. » ●

La Banque des Territoires

La Banque des Territoires est une direction de la Caisse des Dépôts, créée en 2018, qui regroupe tous les leviers de développement de la Caisse des Dépôts*, ses directions régionales (36 implantations) et 2 filiales du Groupe (CDC Habitat et SCET).

- **QUELLE EST SA MISSION ?** Accompagner les politiques publiques (nationales et locales), contribuer au développement des territoires pour qu'ils soient plus attractifs, plus durables, plus inclusifs, plus connectés.
- **COMMENT ?** Elle apporte son concours en ingénierie ou en financement aux porteurs de projets dans les territoires. Dans ce cadre, elle finance ou cofinance des études et des missions d'accompagnement ; elle accorde des prêts ou prend des participations dans des sociétés de projet.
- **AVEC QUELLES RESSOURCES ?** Elle mobilise ses fonds propres pour financer l'ingénierie et ses prises de participations. Elle utilise les ressources du Fonds d'Épargne qui lui sont confiées (Livret A, en particulier) pour financer des projets en prêt.
- **POUR QUI ?** Les collectivités locales, les entreprises publiques locales (EPL), les bailleurs sociaux, mais également les acteurs économiques.

* direction du réseau, direction des prêts, direction de l'investissement, notamment





La Banque des Territoires **SOUTIENT L'INGÉNIERIE TERRITORIALE**

La conduite de projets nécessite une bonne appréciation des enjeux juridiques, techniques et financiers. Elle implique également la mise en œuvre de pratiques innovantes et collaboratives entre différents acteurs du territoire.

Fortement investie dans la relance, la Banque des Territoires inscrit sa démarche d'ingénierie dans la lutte contre les fractures territoriales. Son offre tend à renforcer l'expertise et l'ingénierie des **collectivités qui en ont le plus besoin** et en particulier celles qui sont confrontées à des mutations majeures dans leur environnement écologique et économique. Elle intervient également massivement dans les **territoires bénéficiaires des programmes nationaux**, tels que *Action Cœur de Ville, Petites villes de demain (PVD), Territoires d'Industrie, Avenir Montagnes*.

La principale modalité d'intervention de la Banque des Territoires est le cofinancement ou le financement à 100 %* de missions d'expertise et de conseil avec les collectivités territoriales.

Deux types de prestations sont proposés :

- **L'aide à la décision sur les projets portés par les acteurs territoriaux.** Sont concernés les domaines clés de l'action publique locale : la santé et le vieillissement, la transition écologique et énergétique (performance, mobilité, énergies renouvelables, eau, biodiversité), le développement urbain et le développement rural, le développement économique, industriel, les stratégies patrimoniales relatives aux bâtiments scolaires, les enjeux touristiques, l'aménagement et la planification spatiale, les smart solutions et l'innovation ;
- **L'aide au montage et à la gouvernance de projets.** Il s'agit d'appuis méthodologiques pour initier un projet ou piloter un projet complexe, préparer et faciliter le financement d'investissements locaux, déterminer les meilleures solutions de gestion de services publics ou encore identifier et mobiliser les dispositifs et financements européens pertinents.

Les détails de cette offre et les formulaires de contact sont accessibles sous le lien : banquedesterritoires.fr/ingenierie-territoriale

* Les missions cofinancées sont sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, qui choisit le prestataire. Celles financées à 100 % sont conduites par des experts préalablement désignés par la Banque des Territoires.

La Banque des Territoires propose également un soutien à l'ensemble des **intercommunalités et des communes de moins de 20 000 habitants** via son service Territoires Conseils. Celui-ci offre un service de renseignements juridiques et financiers (appel gratuit au **0970 808 809**), des guides méthodologiques, une base de bonnes pratiques, le partage d'appuis méthodologiques lors de web conférences.

C'est ici : banquedesterritoires.fr/territoires-conseils



Accompagner le Programme PETITES VILLES DE DEMAIN

La Banque des Territoires mobilise 200 M€ pour accompagner les projets et soutenir l'ingénierie dans les Petites villes de demain (PVD) :

- ◆ **45 M€** pour le co-financement de postes de chefs de projet **revitalisation** ; l'objectif est d'équiper les communes de compétences internes pour bâtir et animer le projet de redynamisation ;
- ◆ **85 M€** pour le co-financement de missions d'**expertises techniques et d'ingénierie**, auxquelles ces territoires n'ont pas accès, afin de fiabiliser et sécuriser les projets des territoires et, ce faisant, favoriser leur transformation effective (développement économique, commerce, mobilité, immobilier, foncier, tourisme, innovation) ;
- ◆ **70 M€** pour le financement d'assistances techniques aux territoires les moins avancés pour les aider à structurer leur projet de redynamisation. ●

Pour en savoir plus voir banquedesterritoires.fr/petites-villes-demain



GOUVILLE-SUR-MER [50]



EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE



VILLENEUVE- LA-COMPTAL [11]

1 370 habitants

La commune ne compte plus aucun commerce de bouche, ce qui oblige ses habitants à se ravitailler à plusieurs kilomètres de leur domicile. Elle s'interroge sur l'opportunité et la faisabilité économique d'implanter un point multiservice sur un terrain qu'elle possède en centre-ville. L'étude comprend une analyse socio-économique et commerciale, complétée par du benchmark et un sondage auprès de la population pour déterminer les services attendus. Elle définit deux scénarii possibles en précisant leur modèle économique.

📌 La Banque des Territoires mobilise le cabinet spécialisé et prend en charge son intervention (100%).



CREULLY-SUR- SEULLES [14]

2 269 habitants

La commune souhaite évaluer les pistes de reconversion de la résidence autonomie dont le taux d'occupation diminue. L'étude doit vérifier la complémentarité de ces pistes avec d'autres services en projet (maison de santé, crèche, etc.) et indiquer le scénario le plus opportun.

📌 Le coût de l'étude est pris en charge à 100 % par la Banque des Territoires.



CASTILLON- LA-BATAILLE [33]

3 180 habitants

La ville conduit avec une AMO une réflexion stratégique et prospective autour de l'événement culturel de la bataille de Castillon. Ce spectacle, porté par l'association Castillon 1493, est un moteur de l'attractivité de la commune. La réflexion vise à identifier une stratégie propice à la pérennisation et au développement de l'activité de l'association, avec un diagnostic et une co-construction de préconisations.

📌 L'opération est cofinancée par la commune, la région et la Banque des Territoires (40%).



GOUVILLE-SUR-MER [50]

2 258 habitants

Les deux campings littoraux de la commune sont impactés par l'érosion marine. Avant de définir une stratégie pour ces hébergements de plein air, la ville souhaite disposer d'une vision objective de leur poids économique dans l'écosystème touristique et identifier les pistes de développement de leur offre.

📌 Le coût de l'étude est pris en charge à 100 % par la Banque des Territoires.



EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE



NEUVILLE-BOSC [60]

537 habitants

Une étude doit définir un projet de tiers-lieu adapté à l'ensemble patrimonial du XIX^e siècle formé par la ferme Havard puis proposer un modèle économique et juridique à la commune pour acquérir ce site et assurer son fonctionnement.


 La Banque des Territoires mobilise le cabinet spécialisé et prend en charge son intervention.



VELLERON [84]

2 943 habitants

Le château de Cambis, édifice du XVI^e siècle propriété communale, nécessite d'importants travaux. La municipalité s'interroge sur les activités qu'elle pourrait y loger et dont les recettes permettraient de financer une partie de la restauration.


 La Banque des Territoires mobilise des experts et prend en charge leur intervention (100%).



MERLIMONT [62]

3 400 habitants (22 000 résidents l'été)

La commune travaille à la mise en place d'une dynamique de projet urbain. Le projet comprend plusieurs volets : la requalification du front de mer, portée par la communauté d'agglomération des deux baies du Montreuillois, la requalification de la promenade du bord de mer et la redynamisation du centre-bourg initiée dans le cadre d'une candidature à un appel à projets lancée par la région Hauts-de-France.


 La Banque des Territoires prend en charge (100 %) l'accompagnement méthodologique (4 séquences de travail, échelonnées de 4 à 6 mois).



XERTIGNY [88]

2 598 habitants

La municipalité souhaite améliorer la signalétique d'intérêt local identifiée comme un axe stratégique de développement. L'étude a pour objectifs de mieux signaler les services et équipements, les pôles touristiques et entreprises locales dans le respect de la réglementation ainsi que de proposer une charte graphique, soucieuse du confort de l'utilisateur, de la qualité des paysages tout en affirmant l'identité du territoire.


 La Banque des Territoires cofinance 50% du coût de cette ingénierie territoriale au titre du programme Petites villes de demain (financement intermédiaire par la région Grand-Est).



MÉOUNES-LÈS-MONTRIEUX [83]

2 152 habitants

La ville cherche à analyser la faisabilité économique et financière d'un projet de maison de santé qui réunirait des professionnels de santé libéraux ainsi que la pharmacie. Il s'agit de retenir ces professionnels sur le territoire, de renforcer l'offre de soin et d'en faciliter l'accès aux habitants.

 Le coût de cette étude est pris en charge (100 %) par la Banque des Territoires qui désigne le cabinet de conseil.



LES VOIVRES [88]

320 habitants

La commune veut faire de l'ancienne ferme Roland-Didier qu'elle vient d'acquérir, un espace de développement socio-économique. Le cabinet d'ingénierie, après étude du site, entretiens avec les principaux acteurs et analyse de l'offre territoriale, présente de nouveaux usages pour ce lieu du centre-bourg ainsi que le schéma d'implantation des futures activités au sein du bâtiment.

 Le coût de l'étude est pris en charge à 100 % par la Banque des Territoires.



La Banque des Territoires FINANCE EN PRÊT LES PROJETS DES COMMUNES RURALES

Construction d'une école ou d'un équipement sportif, rénovation de bâtiments publics, réparation des réseaux ou d'un ouvrage d'art : le financement des travaux structurants pèse fortement sur les budgets communaux.

La Banque des Territoires finance les projets des acteurs publics locaux sur les ressources des Fonds d'épargne (livret A, Livret de développement durable). De fait, les prêts distribués par la Banque des Territoires sont indexés sur le taux du livret A. Cependant, grâce à un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), les offres de prêts au secteur public local sont également proposées à taux fixe, sous réserve de l'éligibilité du projet à un financement sur ressource BEI et uniquement s'il comporte une dimension TEE.

Les prêts de la Banque des Territoires se distinguent des offres classiques par **une durée d'amortissement très longue qui peut couvrir toute la durée de vie des projets**. Ce sont les caractéristiques des projets qui déterminent les prêts mobilisables. Le plan de relance mis en place en 2020 par le Gouvernement améliore les conditions financières de ces prêts. Les principaux prêts disponibles en 2021 pour financer les projets des collectivités locales sont les suivants :

- Le **Prêt au Secteur Public Local** (PSPPL) concerne l'ensemble des projets des collectivités et de leurs groupements (sans conditionnalité spécifique) amortissables sur du très long terme.
Taux du livret A + 1,3 %, pour une durée de **25 à 40 ans**
- **GPI Ambre** finance la réhabilitation thermique des bâtiments publics dans le cadre du Grand Plan d'Investissement. Il concerne les projets avec une ambition énergétique forte générant une économie d'énergie d'au moins 30 %.
Taux du livret A + 0,6 %, pour une durée de **20 à 40 ans**
- **Aqua Prêt** finance les infrastructures de production, stockage, distribution d'eau potable, les réseaux d'assainissement, la GEMAPI et le traitement des eaux usées.
Taux du livret A + 0,6 %, pour une durée de **25 à 40 ans** (jusqu'à 60 ans pour les réseaux)
- **Edu Prêt** est dédié au financement de projets de réhabilitation et de construction de bâtiments éducatifs. Les prêts permettent ainsi de financer tout type d'opération concourant à l'amélioration des ouvrages, et notamment les équipements sportifs fréquentés majoritairement par les scolaires.
Taux du livret A + 0,6 % pour une durée de **25 à 50 ans**
- **Mobi Prêt** finance les infrastructures de la mobilité durable (infrastructures de mobilité partagée ou de transport intermodal ; rénovation ou renouvellement d'ouvrage d'art ferroviaire ; voirie urbaine avec une composante de transition écologique et énergétique (TEE) ; infrastructures de transport maritime ou fluvial)
Taux du livret A + 0,6 % pour une durée de **25 à 50 ans** (jusqu'à 60 ans pour les réseaux)
- Les **prêts** dédiés aux projets des villes **des programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites villes de demain (PVD)** bénéficient aux projets de revitalisation urbaine situés dans le périmètre ORT des villes labélisées « Action Cœur de Ville » ou « Petites villes de demain ».
Taux du livret A + 0,6 %, pour une durée de **5 à 30 ans**

- Les **prêts politique de la ville *** (PRUAM, PPU) dédiés au financement des opérations situées en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en quartiers de veille active.
Taux du livret A + 0,6 % pour le PRUAM et taux du livret A + 1% pour le PPU, pour une durée de 5 à 30 ans
- Le **Prêt Relance Santé** finance les opérations (acquisition, construction, rénovation/réhabilitation) concourant à l'amélioration des infrastructures de santé, hospitalière ou de médecine de ville.
Taux du livret A + 0,6 % pour une durée de 25 à 50 ans
- Le **Prêt Relance Verte** finance des projets de stockage et de distribution d'énergie renouvelable, de valorisation des déchets, la construction de bâtiments passifs, des opérations de gestion, préservation et restauration de la biodiversité.
Taux du livret A + 0,6 % pour une durée de 25 à 50 ans
- Le **Prêt Relance Tourisme** est dédié aux projets de long terme concourant de manière directe et significative à l'amélioration de l'offre touristique locale.
Taux du livret A + 0,6 % pour une durée de 25 à 50 ans



La Banque des Territoires a un PLAN POUR RÉNOVER LES OUVRAGES D'ART

Un rapport sénatorial de 2019 a pointé l'état préoccupant de plus de 25 000 ponts en France. Près de 18 % de ces ponts appartiennent aux communes ou à leurs groupements.

Pour accompagner les collectivités dans la prise de décision et la mise en œuvre de travaux, la Banque des Territoires déploie un dispositif composé de 3 outils complémentaires :

- 1 • **PrioRéno Ponts**, un dispositif numérique pour prioriser les études des ponts les plus à risque. Ce dispositif numérique gratuit repose sur l'analyse avancée de données. Il offre aux collectivités un éclairage sur l'état de leur parc et son évolution si aucune rénovation n'est réalisée. Les collectivités peuvent ainsi identifier le ou les ouvrages pour lesquels lancer prioritairement les études et disposer d'une estimation des coûts des travaux.
- 2 • **un soutien en ingénierie pour mener ces études et construire les programmes de travaux.** La Banque des Territoires cofinance (jusqu'à 50%) les études lancées par les collectivités pour élaborer un schéma directeur de leur parc et pour programmer les rénovations prioritaires ; elle soutient aussi l'AMO.
- 3 • **des financements en prêt ou en fonds propres :**
 - **Le Mobi Prêt** doté d'une enveloppe de 2 Md€ dédiés aux investissements dans le secteur de la mobilité, voit son éligibilité étendue à la rénovation des ouvrages d'art. Grâce à une durée de prêt pouvant atteindre 50 ans, les collectivités peuvent engager, à budget donné, les investissements lourds de mise en sécurité.
 - **En fonds propres, dans le cadre d'approches partenariales,** la Banque des Territoires peut investir dans des sociétés de projet associant une ou plusieurs collectivités afin d'accélérer la rénovation à l'échelle d'un territoire, en garantissant coûts et délais de mise en œuvre.

Pour en savoir plus : banquedesterritoires.fr/renovation-ouvrages-d-art

* Les périmètres des quartiers politiques de la ville ont été fixés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015. Il s'agit de quartiers dont plus de la moitié de la population a un niveau de revenu inférieur à 60% du revenu médian national. Certains QPV se situent en zone rurale. Très peu dans des communes de moins de 3500 habitants.



DOMLOUP [35]

EXEMPLES DE FINANCEMENTS EN PRÊTS



PIZAY [01] 794 habitants

La construction d'un groupe scolaire de 4 classes de maternelle (avec possibilité d'un agrandissement pour une 5^e classe), comprenant parking et espaces verts, vient restructurer le centre-bourg et en renforcer la centralité.

Un **Edu Prêt** de 1 350 K€ participe au financement du projet (1 800 K€).



JONZAC [17] 3 457 habitants

Pour favoriser le développement de l'activité thermale (alimentation des thermes de Jonzac) et la maîtrise de la ressource, la ville réalise un nouveau forage situé à une profondeur de 1 690 mètres.

Ce projet (5 M€) est notamment financé par un **Prêt Relance Tourisme** (1,7 M€) sur 35 ans.



VESCOVATO [2B] 2 855 habitants

Le nouveau groupe scolaire accueille 18 classes de maternelle et de primaire, des espaces dédiés à la culture, aux activités périscolaires et à celles du centre de loisirs. Les bureaux de l'administration ainsi qu'un pôle restauration (réfectoire et cuisine) complètent l'ensemble.

La commune a mobilisé un **Edu Prêt** de 1,3 M€ au soutien de ce projet de 5,4 M€.



PUGEY [25] 759 habitants

La commune rénove ses bâtiments (ancienne école, atelier municipal et mairie) et les reconvertit en salle associative, commerces et médiathèque, ce qui renforce l'attractivité de sa place centrale. Cette réhabilitation vise le niveau BBC rénovation. Les locaux sont reliés à une chaufferie bois par un réseau de chaleur. L'électricité produite par des panneaux solaires photovoltaïques installés sur les toitures sera revendue.

Un prêt **GPI AmbRE** de 967 K€ à taux fixe participe au financement de ces travaux de 3 M€.



SAINTE-EULALIE-DE-CERNON [12] 279 habitants

La commune crée, à l'emplacement d'une ancienne bâtisse agricole, un bâtiment modulable permettant un usage scolaire en semaine et un usage associatif en soirée et en week-end.

Un **Edu Prêt** de 400 K€ sur 35 ans couvre 42 % des travaux (952 K€).



VILLIERS-SAINT-ORIEN [28] 200 habitants

La municipalité restaure le clocher octogonal de son église.

Les travaux bénéficient d'un **Prêt Secteur Public Local** de 150 K€ sur 40 ans.



MARTIGNÉ-FERCHAUD [35]

2 725 habitants

La ville a engagé la construction d'une maison de santé, dont la livraison est programmée pour décembre 2021.

 Le projet (683 K€) mobilise un **Prêt Relance Santé** de 450 K€ sur 30 ans.

DOMLOUP [35]

3 426 habitants

La ville construit son pôle Enfance (2 472 K€).

 Le projet bénéficie d'un **Edu Prêt** à taux fixe de 500 K€ sur 20 ans.

SENNELY [45] **750 habitants**

La commune change les canalisations de son réseau d'eau potable en raison de risques sanitaires liés à la présence de pollution (CVM).

 Les travaux (390 K€) bénéficient d'un **Aqua Prêt** à taux fixe de 150 K€.

MAZIÈRES-EN-MAUGES [49]

1 299 habitants


La commune requalifie son espace public et ses voiries en centre-bourg.

 Un **Mobi Prêt** de 193 K€ à taux fixe (BEI) sur 15 ans finance ce projet.

CEINTREY [54]

915 habitants


La commune met aux normes son réseau d'eau et partage sa nouvelle station d'épuration avec Voinémont, la commune voisine.

 Le projet (2 391 K€) bénéficie d'un **Aqua prêt** à taux indexé sur le livret A (pour 305 K€) et un **Aqua Prêt** à taux fixe (pour 1 195 K€).

ANDEVILLE [60]

3 200 habitants

La ville procède à la réhabilitation thermique et à la restructuration d'un bâtiment municipal pour un usage multifonctions au bénéfice de la petite enfance et la jeunesse. Les travaux d'économie d'énergie portent principalement sur les toits et façades, les fenêtres et menuiseries, le système de ventilation et la rénovation du système de chauffage.

 Les travaux sont financés par un **prêt GPI AmbRE** à taux fixe (BEI) de 250 K€ (coût du projet : 502 K€).

GERVILLE [76] **430 habitants**

La municipalité réhabilite la salle polyvalente construite en 1987. Les travaux (371 K€) vont permettre d'améliorer les performances énergétiques, de mettre aux normes l'accessibilité des espaces intérieurs (sanitaires, portes...) et de valoriser l'extérieur et l'intérieur du bâtiment.

 Le projet est financé par un **prêt GPI AmbRE** de 185 K€.

THIEUX [77] **828 habitants**

La commune requalifie son école et construit un restaurant scolaire pour un coût de 960 K€.

 Ces travaux sont financés par un **Prêt Secteur Public Local** à taux fixe de 300 K€.

FAREMOUTIERS [77]

2 885 habitants

La ville construit une maison des associations à destination des jeunes et des seniors, ainsi qu'une salle polyvalente pour accueillir expositions et événements scolaires ponctuels.

 Ces réalisations (1,1 M€) sont financées par un **Prêt Secteur Public Local** de 900 K€.



La Banque des Territoires INVESTIT DANS DES PROJETS DE TERRITOIRES

La Banque des Territoires investit dans des projets qui participent aux enjeux écologiques, aux transitions démographiques, au développement économique et à l'attractivité des territoires.

Sur ses fonds propres, la Banque des Territoires peut participer, en qualité de co-investisseur minoritaire, au capital d'une société de projet (SCI, SAS, SA, SEM...) créée spécifiquement pour la réalisation d'un projet de territoire. Elle peut également s'associer à des groupements dans le cadre de délégations de service public ou de marchés de partenariats.

Elle conçoit, en outre, des produits financiers innovants et adaptés aux enjeux spécifiques (avances remboursables pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics avec l'intracring, prêts obligataires associant des outils de financement européens, prêts subordonnés à intérêts participatifs dans des cas particuliers : structures de l'économie sociale et solidaire, services numériques, etc.).

S'agissant de la création d'une société de projet, le projet doit contribuer au développement du territoire, d'un point de vue économique (locaux d'activités, commerciaux, artisanaux, industriels, équipements/immobiliers touristiques, infrastructures numériques...), social (EHPAD, hébergement des jeunes, maison de santé...) ou encore écologique (production d'énergie renouvelable, réseau de chaleur, bornes de recharge électriques...).

Le co-investisseur majoritaire est le plus souvent une personne morale de droit privé. Mais il peut aussi s'agir de personne(s) publique(s), la société créée étant alors **une société d'économie mixte** (SEM ou SEMOP).

La société est, selon le niveau de risque du projet, plus ou moins capitalisée : ses fonds propres représentent assez souvent de 20 % à 40 % du besoin de financement. La société complète son financement par de l'emprunt. Selon le projet (et le nombre de co-investisseurs), la Banque des Territoires pourra apporter jusqu'à 49 % maximum du capital de la société.

Exemple de locaux d'entreprises dont le coût s'élève à 3 M€. Dans l'hypothèse d'une capitalisation par 2 investisseurs (le porteur de projet + la Banque des Territoires) à hauteur de 30%, 990 K€ seront apportés en fonds propres et 2,1 M€ en dette. La contribution maximale de la Caisse des Dépôts au capital de la société, sera alors de 49 %, soit 441 K€.

Dans ce schéma, la Caisse des Dépôts et le co-investisseur majoritaire constitueront une société dont l'objet social sera la réalisation du projet. Cette société portera les murs des locaux à créer (acquisition, gestion). Le porteur du projet et la Banque des Territoires capitaliseront la société à hauteur de 990 K€. La société créée lèvera la dette (2,1 M€) pour boucler le financement.

Il faut encore noter :

- **que la Banque des Territoires est vigilante quant à l'équilibre économique à long terme du projet.** Elle veille ainsi à la qualité du projet mais également du/des futur(s) locataire(s) ou exploitant(s) des locaux et à la crédibilité du plan d'affaires.
- **que les loyers perçus par la société de portage immobilier doivent permettre le financement (remboursement de la dette) et l'entretien des locaux, mais également le versement de dividendes aux co-investisseurs.** Le niveau de rentabilité attendu est variable selon la nature du projet.
- **que la Banque des Territoires n'a pas pour but de se constituer un patrimoine, mais de permettre la réalisation de projets d'intérêt général.** Un pacte d'associés envisage donc sa sortie (c.-à-d. le rachat des parts de la Banque des Territoires par l'actionnaire majoritaire ou un tiers) au terme d'un délai qui devra bien sûr être suffisant pour assurer la pérennité économique du projet (de 8 à 15 ans généralement).
- **que la Banque des Territoires veille aussi à la qualité environnementale des projets, et se place au niveau des meilleurs standards.**
- **qu'elle attend des retombées extra-financières de ses investissements.**
- **que la localisation du projet dans un territoire de programme (Action Cœur de Ville, Avenir Montagnes, Petites villes de demain, Quartiers Politique de la Ville, Territoires d'Industrie) est un élément supplémentaire d'intérêt pour la Banque des Territoires.** La Banque des Territoires est, en effet, un partenaire engagé de ces programmes.


LE SAVEZ-VOUS ? La Banque des Territoires investit dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire au service de la dynamisation des territoires ruraux

Exemples :

Comptoir de Campagne, SAS-Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, ouvre dans des villages ruraux, comme à Champdieu (42), 1 856 habitants, des commerces qui abritent sous un même toit, une offre multiservice : épicerie de produits locaux, services de proximité (La Poste, SNCF, gaz, pressing, cordonnerie, impression, retouche, fleuriste...) et espace de restauration rapide. L'organisation en grappe des comptoirs implantés dans un même territoire permet la création d'une fonction d'approvisionnement/circuit-court et de massifier l'achat de produits locaux.

 **La Banque des Territoires a apporté 3,4 M€ en fonds propres pour contribuer au développement de ce modèle.**

La foncière Terre de Liens achète des fermes afin d'enrayer la disparition des terres agricoles et réduire les difficultés d'accès au foncier. Ces lieux sont ensuite loués à des agriculteurs comme à **Malaussène (06)**, 305 habitants, où Terre de Liens cherche à acquérir la ferme de L'Abbé pour y faire prospérer une activité maraîchère bio.

 **La Banque des Territoires a investi 6 M€ dans la foncière Terre de Liens.**



SAINT-MARTIAL-
DE-VALETTE [24]



EXEMPLES DE FINANCEMENTS EN FONDS PROPRES



SANTENAY [21]

893 habitants

L'établissement thermal de Santenay, réalisé dans le cadre d'une délégation de service public, réunit à la fois un espace thermal médical, un espace bien-être, ainsi qu'un espace hébergement. La Banque des Territoires s'est associée au groupe Valvital, concessionnaire de la délégation de service public, pour créer deux sociétés immobilières chargées de construire les thermes et la résidence thermale.

La Banque des Territoires a investi 1,4 M€ dans ce projet, à parité avec Valvital. Le centre thermal, financé par la commune à hauteur de 3 M€, réintègrera le patrimoine communal à l'issue de la DSP.



MELLIONNEC [22]

421 habitants

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Le village coopératif » a entrepris d'acquérir et de transformer l'ancien presbytère situé au centre du village en auberge de 38 lits. L'auberge « A la belle étoile » pourra aussi accueillir des activités de groupe en mettant à disposition des visiteurs une salle multi-activités. La SCIC « Village coopératif » mobilise autour de ce projet (1,5 M€) des financeurs publics, des établissements financiers, France Active et la Banque des Territoires.

La Banque des Territoires, qui a cofinancé les études de faisabilité, apporte deux prêts subordonnés de 100 K€ et 125 K€, pour des durées de 8 ans et 12 ans.



GRÂCES [22] 2 492 habitants

En réponse à la nécessité de relocaliser certaines productions stratégiques, la Coop des Masques, implantée à Grâces, prévoit de produire 45 millions de masques chirurgicaux et FFP2 par an.

La Banque des Territoires a apporté un prêt participatif de 500 K€ au projet (4 M€), ce qui a permis de convaincre d'autres partenaires bancaires.



EVAUX-LES-BAINS [23]

1 383 habitants

La société d'économie mixte (SEM) Etablissement thermal d'Evau-les-Bains porte un ambitieux projet de restructuration. La rénovation prévue concerne les espaces intérieurs (qui sont agrandis et modernisés) ainsi que les espaces extérieurs. A l'issue des travaux, la partie hôtelière affichera trois étoiles contre deux aujourd'hui.

La Banque des Territoires apporte 970 K€ au capital de la SEM thermale d'Evau-les-Bains.



SAINT-MARTIAL- DE-VALETTE [24] 793 habitants

La fromagerie Chêne Vert, entreprise industrielle familiale, orientée « local et bio » dans un marché en pleine expansion, construit, pour un coût total de 8,8 M€, un nouveau site de production à Saint-Martial-de-Valette, en territoire d'industrie « Dordogne Haute-Vienne ».

La Banque des Territoires investit 500 K€ au capital de la SCI qui porte le projet immobilier de l'entreprise (4,2 M€).



EXEMPLES DE FINANCEMENTS EN FONDS PROPRES



BRACON [39]

272 habitants

La commune accueille la construction d'un nouvel EHPAD public de 174 chambres qui vise la certification NF Habitat HQE Excellent. L'établissement, qui sera exploité par le centre hospitalier intercommunal du pays du Revermont, occupera un bâtiment de la SCI Revermont, dans le cadre d'un bail de 12 ans renouvelable.

La Banque des Territoires participe au capital de SCI Revermont à hauteur de 42%, aux côtés de l'OPCI Villiers Immobilier (appartenant à 100 % à l'Ircantec). Elle a également accordé un prêt de 12,5 M€ à la SCI pour acquérir le bâtiment en VEFA.



PARNAY [49]

451 habitants

La création du resort œnotouristique autour du château de Parnay, permettra de développer une offre touristique et d'affaires. Cet ensemble de 4,5 ha comprendra un complexe hôtelier-spa haut de gamme, des restaurants et un parcours de visites proposant animations et spectacles ludiques pour promouvoir la vigne et le vin.

La Banque des Territoires investit 6 M€ (soit 36 % du capital) dans la société de portage immobilier de ce projet d'un montant de 34,5 M€.



MONTINÉRY-TONNEGRANDE [973]

2 500 habitants

Le projet d'usine de transformation du fruit du palmier wassaï (ou baie d'açaï), a fédéré les agriculteurs locaux qui se sont regroupés au sein de la coopérative « Bio Savane ». Il prévoit la construction du bâtiment de 2 000 m² exemplaire en matière environnementale.

La Banque des Territoires a investi 585 K€ dans la société de portage immobilier du projet.

Sur ses fonds propres, la Banque des Territoires accompagne aussi le programme national France Service (30M€), et notamment le déploiement de structures mobiles :



COMMUNES DE L'EST GUYANAIS

Les habitants de Ouanary, Camopi et Trois-Sauts, villages enclavés de Guyane, comptent une journée de voyage - parfois davantage - pour rejoindre Cayenne où ils peuvent accomplir leurs démarches administratives. Désormais, la pirogue France Services de l'Est Guyanais, première embarcation à être labellisée, vient tous les mois les visiter et facilite l'accès aux services publics essentiels.

La Banque des Territoires a apporté 30 K€ au soutien de ce dispositif innovant.

La Banque des Territoires

INFORME LES COMMUNES RURALES

Dédié à l'actualité des territoires, Localtis est un service d'information en ligne proposé quotidiennement par la Banque des Territoires. Les éditions Localtis sont diffusées sur la plateforme de la Banque des Territoires (**banquedesterritoires.fr/edition-localtis**) et par email en format Newsletter.

Localtis s'adresse tout particulièrement aux collectivités territoriales et à leurs partenaires. Chaque jour, une douzaine d'articles rédigés par une équipe de journalistes spécialisés décrypte l'actualité des territoires : veille juridique, annonces gouvernementales, débats, prospective...

Localtis propose une information factuelle et des éléments d'analyse sur des sujets intéressant les élus locaux, les collaborateurs et agents territoriaux, mais également tous ceux qui s'intéressent aux enjeux des territoires : gouvernance, compétences et finances locales, fonction publique territoriale, développement économique, infrastructures et usages numériques, transition écologique, mobilités, logement, santé, éducation...

Les articles comprennent des liens qui renvoient aux textes et documents mentionnés, ou à d'autres articles traitant des mêmes sujets.

Pour ne rien manquer de l'actualité, il est possible de s'abonner à la newsletter quotidienne et de recevoir ainsi chaque matin par email, l'édition du jour. Il existe aussi une newsletter hebdomadaire qui reprend l'essentiel de l'actualité de la semaine adressée par email chaque vendredi après-midi.



Pour s'abonner gratuitement et très simplement à l'une et/ou l'autre de ces newsletters, c'est ici :

<https://www.banquedesterritoires.fr/localtis>



VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ANTILLES GUYANE

Directeur régional • Christophe LAURENT • 05 90 21 18 70

• Guadeloupe	Antoine ROUSSEAU	05 90 21 18 73
• Guyane	Christian MOUTTON	05 94 39 39 41
• Martinique	Roland PICOT	05 96 72 84 02

AUVERGNE RHÔNE ALPES

Directeur régional • Philippe LAMBERT • 04 72 11 49 29

• Ain Rhône	Mireille FAIDUTTI	04 72 11 49 34
• Drôme Ardèche	Hubert ROCHE	04 72 11 49 37
• Isère Savoie Haute-Savoie	Corinne STEINBRECHER	04 38 21 04 02
• Loire Haute-Loire	Christian PASCAULT	04 73 43 13 11
• Lyon Métropole	Olivier MOREL	04 72 11 49 30
• Puy-de-Dôme Allier Cantal	Pascale PINEAU	04 73 43 13 16
• Région-Cohésion sociale-Programmes	Erik BULCKAERT	04 72 11 49 56

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Directeur régional • Mathieu AUFAUVRE • 03 80 40 09 60

• Bourgogne Nord	Sophie DIEMUNSCH	03 80 40 09 90
• Bourgogne Sud	Cédric AYMONIER	03 80 40 09 73
• Franche-Comté Nord	Patrick MARTIN	03 81 25 07 20
• Franche-Comté Sud	François LAIGNEAU	03 81 25 07 10

BRETAGNE

Directeur régional • Patrice BODIER • 02 23 35 55 00

• Côtes-d'Armor	Dominique MAQUINE	02 23 35 55 25
• Finistère	Mathilde LETERRIER	02 23 35 55 90
• Ille-et-Vilaine	Elodie FREFIELD	02 23 35 55 02
• Morbihan	Philippe BESSON	02 23 35 55 10

CENTRE VAL DE LOIRE

Directrice régionale • Julie-Agathe BAKALOWICZ • 02 38 79 18 01

• Indre-et-Loire Indre Loir-et-Cher	Sylvie MOSNIER	02 38 79 18 13
• Loiret Eure-et-Loir Cher	Jean-Marie GUILLIEN	02 38 79 18 09

CORSE

Directeur régional • Frédéric NOEL • 04 95 10 40 03

• Corse du Sud	Béatrice HURREY-JARRY	04 95 10 40 00
• Haute-Corse	Matthieu GANZENMULLER	04 95 10 40 15

GRAND EST

Directeur régional • Patrick FRANCOIS • 03 88 52 45 30

• Aube	Vanessa CORDOBA	03 26 69 36 55
• Ardennes	Reynald RENNESSON	03 26 69 36 68
• Bas-Rhin (Hors EMS) et Pays de Bitche	Isabelle HALB-SIENER	03 88 52 45 39
• Eurométropole de Strasbourg	Alexandre SCHNELL	03 88 52 45 34
• Haut-Rhin	Paul JEANNET	03 88 52 45 41
• Marne	Sophie HARDOUIN	03 26 69 36 56
• Meurthe-et-Moselle	Sandrine LABROSSE	03 83 39 32 08
• Meuse Haute-Marne	Sébastien FOURNET-FAYARD	03 83 39 32 37
• Moselle	Cyril MANGIN	03 83 39 32 26
• Vosges	Véronique BEC	03 83 39 32 12

HAUTS DE FRANCE

Directeur régional • Olivier CAMAU • 03 20 14 19 61

• Aisne Somme	Céline COCHE-DEQUEANT	03 22 71 10 19
• Métropole européenne de Lille	Marc LEVERT	03 20 14 19 72
• Nord (hors métropole)	Marie-Claude LOUEMBE	03 20 14 19 99
• Oise	Fabien BOURGEOIS	03 22 71 10 17
• Pas-de-Calais	Sandrine FERRERO	03 20 14 19 64



VOS CONTACTS BANQUE DES TERRITOIRES

ÎLE DE FRANCE

Directeur régional • Richard CURNIER • 01 49 55 68 10

• Grands comptes secteur OLS	Claude SCHNEEGANS	01 58 50 75 99
• Paris	Jean-Philippe LEYRAT	01 49 55 69 27
• Région Essonne	Fabien DUCASSE	01 49 55 69 22
• Seine-Saint-Denis Val d'Oise	Camille PICARD	01 49 55 68 95
• Seine-et-Marne Val-de-Marne	Sophie FERRACCI	01 49 55 69 20
• Yvelines Hauts-de-Seine	Grégoire CHARBAUT	01 49 55 68 89

NORMANDIE

Directrice régionale • Céline SENMARTIN • 02 35 15 65 20

• Calvados	Céline CHAMPEYROL BUGE	02 31 39 43 07
• Manche Orne	en cours de recrutement	02 31 39 43 19
• Seine-Maritime Eure	Boubakeur AIBOUT	02 35 15 65 11

NOUVELLE AQUITAINE

Directeur régional • Patrick MARTINEZ • 05 56 00 01 86

• Bordeaux Métropole	Arnaud BEYSSEN	05 56 00 01 81
• Charente Dordogne	Zili FU	05 55 10 06 14
• Charente-Maritime	Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP	05 49 60 36 13
• Corrèze Creuse Haute-Vienne	Nicolas JOYEUX	05 55 10 06 09
• Deux-Sèvres Vienne	Fabien MAILLET	05 49 60 36 04
• Gironde Landes Lot-et-Garonne	Jean-Paul TERREN	05 56 00 01 75
• Grands comptes régionaux et innovation	Emmanuel LACROIX	05 56 00 01 55
• Pyrénées-Atlantiques	Geneviève PUYAU	05 59 16 11 10

OCCITANIE

Directrice régionale • Annabelle VIOLLET • 05 62 73 61 32

• Ariège Aude Pyrénées-Orientales	Gilles LE HERICY	04 67 06 41 09
• Aveyron Lot Tarn	Jean-Marc BOU	05 62 73 61 38
• Gers Hautes-Pyrénées Tarn-et-Garonne	Caroline DUBOIS	05 62 73 61 41
• Haute-Garonne	Olivier LIVROZET	05 62 73 61 65
• Gard Lozère	Christine PUJOL NOEL	04 67 06 41 18
• Hérault	Jean-Jacques HALADJIAN	04 67 06 41 15

PACIFIQUE

Directeur régional • Hervé TONNAIRE • 01 58 50 78 75

• Nouméa	Eric PANNOUX	00687 25 98 38
• Papeete	Joris BEN SAFI	07 87 60 62 39

PAYS DE LOIRE

Directeur régional • Philippe JUSSERAND • 02 41 20 23 84

• Loire-Atlantique	Claire-Anne DAVID-LECOURT	02 41 20 23 83
• Maine-et-Loire	Olivier BOURHIS	02 41 20 23 58
• Sarthe Mayenne	Olivier VARIOT	02 41 20 23 80
• Vendée	Frédéric VOLLE	02 41 20 23 81

PACA

Directeur régional • en cours de recrutement • 04 91 39 59 01

• Alpin Rhodanien	Christian CARIOU	04 91 39 59 11
• Côte d'Azur	Georges FAIVRE	04 92 29 34 02
• Méditerranée	David DE ARAUJO	04 91 39 59 70
• Métropole Bouches-du-Rhône	Gilles BOYER	04 91 39 59 55

RÉUNION OCÉAN INDIEN

Directrice régionale • Nathalie INFANTE • 02 62 90 03 01

• Réunion Mayotte	Christophe LOISEAU	02 62 90 03 20
-------------------	--------------------	----------------

FLASHÉZ POUR NE RIEN MANQUER
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER
www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis